

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 29 AVRIL 2013

À LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DU-MONDE À GRANDVAUX

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 21h40)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013	4
5. PRÉAVIS N° 6/2013 – RÉFECTION DES CAVES DU BÂTIMENT DES VIGNERONS À VILLETTE, DE LA MAISON JAUNE À CULLY ET DU CAVEAU DE LA MUNICIPALITÉ À CULLY	5
6. PRÉAVIS N° 4/2013 – RENOUELEMENT DU MATÉRIEL DE LA CAVE DE VILLETTE – 1 ^{ÈRE} ÉTAPE	6
7. PRÉAVIS N° 7/2013 – RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – PROSPECTION DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES	7
8. PRÉAVIS N° 8/2013 – ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – RÉFECTION DU REVÊTEMENT BITUMINEUX DE LA RC 780 B-P LUTRY-CULLY	8
9. PRÉAVIS N° 5/2013 - ADOPTION DU PPA RUVINES DESSUS - ADOPTION DE L'AMENDEMENT CONCERNANT L'ALTITUDE DE L'AIRE D'ESPLANADE - ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE	10
10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	11
11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	13

M. Jean-Louis Bandini, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse, Mme Céline Amiguet du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	59 Conseillers communaux selon la liste de présence	59
ABSENTS EXCUSÉS :	MM. Yves Delaloye, Jean-Christophe Dunant, Pierre-André Fontannaz, David Gay, Emmanuel Hug, Philippe Maeder, Marc-Henri Noverraz, Laurent Pfeiffer, Bernard Rufi et Jean Christophe Schwaab	10
TOTAL :		69

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, Le Président souhaite apporter une modification à l'ordre du jour comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2013
5. Préavis n° 6/2013 - Réfection des caves du bâtiment des vigneron à Villette, de la Maison Jaune à Cully et du caveau de la Municipalité à Cully
6. Préavis n° 4/2013 – Renouvellement du matériel de la cave de Villette - 1^{ère} étape
7. Préavis n° 7/2013 - Réseau de distribution d'eau potable – Prospection de nouvelles ressources en eaux souterraines
8. Préavis n° 8/2013 - Entretien du réseau routier – Réfection du revêtement bitumineux de la RC 780 B-P Lutry-Cully
9. Préavis n° 5/2013 - Adoption du PPA Ruvines Dessus – Adoption de l'amendement concernant l'altitude de l'aire d'esplanade – Adoption des réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- De Cully Classique, l'invitation au Président de la Conférence de Presse du mardi 5 mars à 11h, chez Hug Musique, à Lausanne
- Le 8 avril de Promove, la convocation au Président du Conseil à l'Assemblée générale ordinaire le jeudi 2 mai au Château de Chillon
- Le 18 avril du Collectif Turbo Mongol à Lausanne, un communiqué au sujet du squat de Grandvaux
- Le 26 avril, démission de M. Thierry Bron de l'arrondissement de Cully, portant ainsi le nombre de conseillers à 69, car :

« Si un candidat élu dans l'arrondissement «A» déménage hors de la commune de Bourg-en-Lavaux après le 1^{er} juillet 2011, il est remplacé par le premier suppléant de la liste de l'arrondissement considéré. S'il n'y a plus de suppléant pour cet arrondissement, il n'est pas remplacé, sauf si globalement le nombre de conseillers communaux atteint 80% de l'effectif normal, c'est-à-dire si à cause de cette démission on arrive à 56 conseillers (application de l'art. 86, al. 5 LEDP). Dans ce cas, l'élection complémentaire se déroule sur l'ensemble de la commune de Bourg-en-Lavaux, qui forme un arrondissement unique. »

Scrutin du 3 mars 2013 - Votations fédérales

- 1) *Arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale*
Accepté par 1'315 voix contre 607
- 2) *Initiative populaire du 26 février 2008 "contre les rémunérations abusives"*
Acceptée par 1'117 voix contre 820
- 3) *Modification du 15 juin de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)*
Refusée par 1'007 voix contre 914

Taux de participation de 60.33 %

Prochains scrutins : les 9 juin, 22 septembre et 24 novembre 2013.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2013

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

Mme C. Bugnon-Grand : En page 11, point 6, 3 lignes avant la fin de son intervention, lire :
« ... Elle aimerait rappeler, concernant l'affectation du 35%, qu'il n'y

a pas que la **commune. Les parents financent 50% des charges**, mais ce taux varie aussi en fonction du revenu des parents. »

Avec cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

Le Président évoque, suite à l'envoi de la nouvelle loi sur les communes entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013 et qui a pour conséquence des modifications du règlement du Conseil communal, qu'en tout en état de cause, le rapporteur doit donner lecture des conclusions de son rapport (valable pour les Commission ad hoc, des finances et de gestion).

5. PRÉAVIS N° 6/2013 – RÉFECTION DES CAVES DU BÂTIMENT DES VIGNERONS À VILLETTE, DE LA MAISON JAUNE À CULLY ET DU CAVEAU DE LA MUNICIPALITÉ À CULLY

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. D. Fauquex : Il lui semblerait qu'une résine soit plus adaptée qu'un carrelage pour le remplacement du sol actuel de la cave de Villette.

M. G. Hauert, Municipal : Actuellement, il y a déjà une résine par terre à Villette et, à cause de l'eau qui passe en dessous, ça se décolle; aussi on a prévu du carrelage. Toutefois, il en prend bonne note car la décision n'est pas encore définitive.

Après lecture des conclusions par les rapporteurs de chacune des 2 commissions, Roland Parisod et Raymond Bech, la parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission des finances ?

Au vote, l'amendement est accepté par 56 voix et 2 abstentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 6/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)

- **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de rénovation des caves de Villette et Cully ;
- **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 148'000.- ;
- **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
- **d'amortir** l'investissement sur une durée de *15 ans*, à raison de *CHF 9'867.-* par année (chapitre 331), le premier au budget 2014.

6. PRÉAVIS N° 4/2013 – RENOUELEMENT DU MATÉRIEL DE LA CAVE DE VILLETTE – 1^{ÈRE} ÉTAPE

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

Après lecture des conclusions par les rapporteurs de chacune des 2 commissions, Patrick Riesen et Raymond Bech, la parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Acceptez-vous les conclusions communes des Commissions ad hoc et des finances, à savoir modifier le crédit d'investissement à la somme arrondie de CHF 85'000 ?

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 4/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)

- **d'autoriser** la Municipalité à renouveler le matériel de la cave de Villette (1^{ère} étape) ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de *CHF 85'000.-* ;
- **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- **d'amortir** l'investissement sur une durée de *10 ans*, à raison de *CHF 8'500.-* par année (chapitre 331), le premier au budget 2014.

7. PRÉAVIS N° 7/2013 – RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – PROSPECTION DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

Il est donné lecture des conclusions par les rapporteurs de chacune des 2 commissions, Madeleine Thévoz et Raymond Bech.

Mme Ch. Lavanchy : Elle se demande pourquoi les numéros des premières parcelles n'ont pas été mentionnés par la Commission ad hoc ?

M. M. Duboux : Il explique que, suite à une discussion de la Municipalité avec les propriétaires, certains se sont opposés à des forages sur leurs terrains. C'est la raison pour laquelle les forages ont été légèrement déplacés sur des terrains voisins, aussi pour éviter de devoir payer de grosses indemnités si on coupait la source.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Un des forages se trouvait sur la source d'une famille. Il est vrai que certains forages ont été légèrement déplacés sur la droite. Toutes les parcelles nommées sur le préavis concernent des forages qui vont être faits dans l'inconnu.

M. R. Bech : La Commission des finances s'est réunie avant la Commission ad hoc, a rédigé son rapport avant de connaître cette information et se rallie à la modification des conclusions de la Commission ad hoc.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis N° 7/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser des forages de prospection dans la zone du Crotet dans les hauts de Riex, (parcelles 3265, 3264, 3263) ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 156'000.- ;

- **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- **d'amortir** l'investissement sur l'exercice 2014 (chapitre 811) par un prélèvement sur le fonds du service des eaux.

8. PRÉAVIS N° 8/2013 – ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – RÉFECTION DU REVÊTEMENT BITUMINEUX DE LA RC 780 B-P LUTRY-CULLY

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. J. Micol : Il constate que le rapport de la Commission ad hoc mentionne que la route ne présente aucun danger de sécurité. Il reste dubitatif car les trottoirs sont défoncés à plusieurs endroits et la route se trouve au même niveau que le trottoir. Le bitume, dans la présélection qui mène dans le bourg de Villette venant de Lutry, est détérioré. Il pense que certains éléments d'entretien sont à prévoir, notamment en ce qui concerne la sécurité des piétons, des cyclistes et des motos.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique que, si les deux rapports sont négatifs, cela vient de la volonté de la Municipalité. En automne dernier, une séance a eu lieu avec la commune de Lutry concernant cette route. Ensuite, M. Haenni a posé la question au voyer du service des routes du canton de Vaud, qu'est-ce qu'il en sera avec ce tronçon de route, puisqu'en 2005, il a passé de cantonal à communal ? A ce moment-là, toutes les communes du canton impliquées avaient fait recours au Tribunal fédéral et avaient perdu. Aussi, la Municipalité n'était pas d'accord de dépenser CHF 500'000 pour 763 m de route si dans 3 ou 4 ans, le canton reprendrait ce tronçon. Elle a préféré ne pas retirer ce préavis, sur conseil de la Commission ad hoc, ainsi le canton pourra constater que le Conseil communal *in corpore* n'est pas d'accord non plus, s'il refuse ce préavis évidemment. L'entretien minimum de la route sera fait par la commune.

M. M. Bertholet : Pour appuyer l'intervention du Municipal sur le point technique, il explique que les enrobés prévus d'être posés sur la zone de Villette sont phono-absorbants. Il s'agit d'une technique nouvelle peu maîtrisée et peu connue. Le canton s'est permis de mettre des exigences folles sur la pose de ces enrobés. Villette faisait partie de 11 lots mis en soumission. Sur la majorité des lots, 6 à 8 entreprises ont soumissionné. Sur le lot de Villette, 2 entreprises ont

soumissionné, car les autres entreprises n'ont pas voulu prendre la responsabilité vis-à-vis des exigences du canton.

M. M. Trolliet : Il souhaite connaître la position de la commune de Lutry.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Pour Lutry, il s'agit d'environ 160 m en piteux état pour environ CHF 150'000.-. Ce montant a déjà été porté à son budget 2013.

M. P. Scalfaro : Y a-t-il une réflexion sur les pistes cyclables ? Existe-t-il un morcellement ou une amélioration envisagée ? Si ce n'est pas le cas, serait-il possible de le suggérer au canton ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il n'y avait pas pensé. L'idée de la Commission ad hoc serait de reprendre contact avec le canton, car elle ne sait pas si la commune ne fait pas ses travaux, est-ce que le canton les fera ? L'idée serait aussi d'aller à la limite de la commune avec Puidoux où la route n'est pas en meilleur état non plus.

Après lecture des conclusions par les rapporteurs de chacune des 2 commissions, Pascal Paschoud et Raymond Bech, la parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

Acceptez-vous les conclusions des Commissions ad hoc et des finances ?

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 8/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 57 voix et 1 abstention

- **de refuser** la demande de crédit d'investissement pour la réfection du revêtement bitumineux de la RC 780, tronçon Vilette, présentée par la Municipalité dans son préavis n° 8/2013 ;
- **de renvoyer** la Municipalité à de nouvelles discussions avec le canton portant en particulier sur les points suivants :
 - En cas de reprise du tronçon par le canton, prise en charge des coûts par le canton calculés en fonction des montants restants à amortir au moment de la reprise (calcul au prorata temporis).
 - Prise de position claire du canton au sujet d'une éventuelle rétrocession de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) pour les tronçons communaux.
 - Extension des travaux sur le tronçon cantonal juxtant le village de Cully afin de préserver le bourg du bruit et d'assurer la sécurité routière.

9. PRÉAVIS N° 5/2013 - ADOPTION DU PPA RUVINES DESSUS - ADOPTION DE L'AMENDEMENT CONCERNANT L'ALTITUDE DE L'AIRE D'ESPLANADE - ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. R. Bech : Compte tenu de l'étroit lien avec le PPA de Cully-Gare et qu'il existe des bâtiments constructibles à cheval sur les 2 parcelles, il souhaite s'assurer si on a vérifié la cohérence au niveau de la réglementation en particulier sur les constructions, entre les réglementations PPA Cully-Gare et PPA Ruvines Dessus ?

M. le Syndic : Le PPA de Cully-Gare incluait au début le PPA Ruvines Dessus jusqu'à ce que le département de l'instruction publique demande de revoir le PPA Ruvines Dessus pour prévoir un collège secondaire. En 2012, il y a 5-6 mois, les 2 projets étaient simultanément étudiés par le Bureau en charge et tous les règlements en vigueur ont été appliqués.

Après lecture des conclusions par le rapporteur Michel Trolliet, la parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis N° 5/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)

- **1. D'adopter** le PPA "Ruvines Dessus" soumis à l'enquête publique du 13 novembre au 13 décembre 2012.
- **2. D'adopter** l'amendement apporté aux coupes B et D du plan du PPA "Ruvines Dessus" suite aux séances de conciliation, qui propose de fixer l'altitude maximale de l'aire d'esplanade à une altitude de 396.50 m. au lieu des 397.00 m. initialement proposés.
- **3. D'adopter** les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis.
- **4. De prendre acte** des réponses de la Municipalité à l'observation.

- **5. D'octroyer** à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA "Ruvines Dessus".
- **6. D'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Le Président passe la parole en premier à M. Max Graf, Syndic.

M. le Syndic Max GRAF

Il relève l'invitation pour l'agrandissement de l'Hôpital de Lavaux et ses avancements. Il encourage le Conseil à y participer, notamment pour son architecture avec les toutes nouvelles technologies. Il remercie le Conseil de l'adoption du préavis du PPA Ruvines Dessus.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il informe que l'année 2013 devrait être marquée par la participation à l'opération « Coup de balai », organisée dans beaucoup de communes vaudoises. Il s'agit d'un projet de nettoyage, principalement des rives du lac Léman, situé entre le Bain des Dames à Cully jusqu'à Epesses. Cette opération devrait avoir lieu à fin septembre en une demi-journée.

Eclairage public

Cette année, on continue le remplacement des lampes de vapeur de mercure et ce sera le village de Rieux qui verra ses lampes changées par des nouvelles ampoules à halogénure métallique. Ensuite à Chenaux, l'éclairage de la route qui le traverse sera refait pour sécuriser l'arrêt du bus scolaire.

Le début des travaux était prévu aujourd'hui.

L'axe piétonnier de Cully place de la gare jusqu'à l'entrée de Rieux mérite une étude approfondie des coûts.

Déchets

L'étude reçue de l'entreprise « Ecowaste » est très fournie et détaillée. Elle est en mesure de définir combien d'habitants vivent dans telle ou telle maison, déterminant ainsi le nombre de personnes concernées par telle ou telle zone. Les propositions ne vont pas forcément dans le même sens que la commune qui, elle, pourrait proposer des containers semi-enterrés ou un système de maintien au porte-à-porte. Un dossier sera présenté au Conseil avant la fin de l'année.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il annonce qu'une borne géomatique est installée à la gare de Cully. Il manque encore quelques informations du site de Bourg-en-Lavaux.

Lors du Cully Jazz, le stationnement et la sécurité se sont bien passés. Le dernier jour, samedi, on a compté 12'500 personnes et 1'100 véhicules garés dans le périmètre jusqu'à Grandvaux.

APOL

Les cours de communication commencent au mois de mai et il remercie d'avance l'audience de son indulgence. Une campagne de prévention a eu lieu dans les giratoires selon une directive cantonale. Il rapporte ensuite que 86 heures de contrôle de vitesses ont été effectuées sur l'ensemble des 6 communes impliquées.

L'Union des Sociétés locales a été fondée le 18 avril dernier en présence de 33 personnes, ce qui représente environ 30 sociétés. Il est motivant de savoir que ce sont des jeunes qui ont repris.

Un courrier aux vigneronns a été envoyé pour l'usage du domaine public. Une séance aura lieu le 23 mai à la salle des Mariadoules avec les vigneronns pour les sensibiliser à divers éléments.

Sur la place du Village à Epesses, un changement sera fait pour le stationnement qui passera à 2 heures et sera libre les nuits et dimanches. Du côté de Riex, à l'extérieur d'Epesses, le stationnement sera de 11h ou avec les macarons.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle remercie le Conseil de sa confiance pour l'adoption du préavis au sujet du renouvellement du matériel de la cave de Villette. Elle espère l'accueillir dans cette cave rénovée au printemps prochain

Les résultats de la mise des vins à Cully ont été meilleurs que l'année précédente.

Elle annonce, suite à la publication dans la presse, qu'un vigneron-tâcheron est recherché pour le domaine viticole de la commune au 1^{er} novembre 2013, afin de remplacer M. Guido Lombardi qui part à la retraite à fin octobre.

La souscription des vins de la commune de Bourg-en-Lavaux est ouverte jusqu'à demain 30 avril.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il informe que les travaux sont terminés au centre du village à Grandvaux. Il n'y avait pas d'autre choix que de continuer ce qui avait été commencé pour le sable blanc, suite à un commentaire lors de la séance du Conseil du 3 septembre 2012. Il faut attendre quelques jours pour que ce sable soit bien sec.

Concernant la route de Chantier, le canton et l'OFROU sont en train de refaire les murs de soutènement. La Municipalité s'est rendu compte avec M. Favey qu'au cadastre, il existe un tronçon qui appartient au canton, situé à la limite de la fin d'Epesses. Elle a donc écrit au canton pour relever cet état de fait. Compte tenu des travaux en cours qui risquent de faire des dégâts importants, la Municipalité ne va pas payer tout l'entretien de ce tronçon.

Il remercie le Conseil de l'adoption du préavis sur les forages et on saura si la commune a des ressources, ce qui permettrait de réduire le nombre de ses réservoirs.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il remercie le Conseil de l'adoption du préavis au sujet de la réfection des caves et caveaux.

Il annonce que le martelage aura lieu le matin du jeudi 25 juillet dès 8h. En cas d'intérêt, prière de s'adresser à lui.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il souhaite donner 3 informations :

- 1) Réorganisation scolaire : depuis la fin 2012, le Syndic, Jean-Pierre Haenni et lui-même travaillent avec les collègues de Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin sur la mise en place de la nouvelle réorganisation scolaire, ainsi que du projet de construction du collège secondaire à Puidoux. Les échanges vont bon train. Un concours ouvert sera lancé pour le futur collège à Puidoux le 7 mai prochain. Les statuts de l'association intercommunale passeront devant les Conseils communaux des 5 communes en juin prochain. Concernant l'organisation de l'école primaire à Bourg-en-Lavaux, on est en période d'intense réflexion avec les communes voisines pour les 3 prochaines années de transition. D'autres détails seront communiqués lors de la séance du Conseil communal de juin 2013.
- 2) Site Internet : la mise en ligne du site complètement nouveau, en relation avec la borne géomatique, incluant des prestations de guichet en ligne est prévue au courant du mois de mai.
- 3) Culture : appel aux Messieurs : pour boucler la représentation de la « Beauté sur la Terre », il manque 10 figurants masculins. En cas d'intérêt, prière de prendre contact avec Michel Fouvy. Toutes les informations sur ce spectacle sont indiquées sur le site Internet de la commune.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. S. Vogel : Il fait savoir que le miroir qui se trouve en haut du chemin de la Rite-à-Joyeux est à nouveau cassé et c'est dangereux.
Le point de déchets de la gare de Grandvaux est dans un état catastrophique.

M. P. Chollet, Municipal : Il faut bien comprendre que les gens doivent s'habituer à être respectueux, ce qui n'est souvent pas le cas. Ce point de collecte pose problème. Il y a aussi un problème d'organisation. Une information a été transmise à l'équipe de voirie qui contrôle le niveau des containers et communique ensuite au service des Infrastructures pour que les bennes soient vidées. Une information sur la collecte des déchets sera publiée dans la Feuille de Bourg-en-

Lavaux au début juin. On va prévoir des éco-points pour les habitants et espère qu'avec un peu d'éducation, ils soient respectés.

Mme N. Cuénoud : Elle trouve sympathique d'avoir reçu une invitation de Cully Classique qui concerne 2 concerts différents de 2 jeunes pianistes au Temple. C'est une bonne initiative, surtout que l'occasion ne se présente pas avec le Cully Jazz et ce sans reproche. Elle annonce aussi que Cully Classique a besoin de gens qui peuvent loger des musiciens et des techniciens, de préférence sur Cully. Prière de s'annoncer auprès de Cully Classique.

M. P. Riesen : Au sujet du parking à Grandvaux, une machine jaune de nettoyage passait auparavant avant les weekends et cela ne se fait plus. Il trouve l'état du parking déplorable et se demande où est passée cette machine ?

M. G. Hauert, Municipal : Il ne sait pas si cette machine existe toujours, mais il fera le nécessaire.

Mme A.-V. Wiget : Elle était hier à l'assemblée de la paroisse catholique à Cully et il y a eu des questions et réflexions sur le bâtiment. Des investissements de chauffage ont été exécutés et ceux-ci ne servent quasiment à rien, car il manque de l'isolation dans le bâtiment. Elle a entendu que tout est prêt et dans les mains de la commune. Elle souhaite savoir si ces travaux peuvent être faits cet été.

M. G. Hauert, Municipal : Il a été informé de ces éléments ce matin, toutefois tout est prêt et la commune a dû donner son choix au canton pour que ce dernier contrôle si les fenêtres correspondent au bâtiment, il y a 15 jours. Dans tous les cas, ce sera fait cet été.

Mme M. Bersier : Elle aimerait compléter ce qui a été dit en marquant son étonnement et sa déception que la commune en ait été informée ce matin, car en réalité, cela fait 3-4 ans que l'on attend ces fameuses fenêtres. Elle a alerté la commune plusieurs fois dont le 31 janvier dernier. Elle est cependant contente de savoir que les travaux vont pouvoir peut-être se faire cet été.

M. G. Hauert, Municipal : Ce qui l'a interpellé ce matin, ce sont les coûts du chauffage qui ont pratiquement doublé et non la commande des fenêtres.

M. C. Grin : Il a vu que le 15 mai prochain aura lieu le « Défi du vignoble », organisé par les Retraites Populaires. L'annonce a été faite sur Twitter, mais pas officiellement. Y a-t-il vraiment une course qui se déroulera entre Rieux et la Tour de Gourze ce jour-là ?

M. JP Demierre, Municipal : Il s'agit d'apprentis des Retraites Populaires qui ont organisé cette manifestation et explique qu'un « tout-ménage » a été envoyé. La

salle des Ruvines sera mise à disposition pour les vestiaires et 300-400 personnes sont attendues.

- M. D. Fauquex : Il demande d'ouvrir le stationnement sur la demi-chaussée Nord de la Route de la Petite Corniche à Grandvaux, lorsque les séances du Conseil ont lieu à Grandvaux, car plusieurs véhicules ne sont pas parkés correctement.
- M. le Président : Il explique que le Bureau du Conseil a décidé que la salle officielle des séances du Conseil sera à Aran, aux Mariadoules. Ce soir, la salle n'était pas disponible et il demande dorénavant que le Conseil communal puisse siéger en priorité à la salle des Mariadoules dès que les dates des séances sont connues. Le parcage n'a pas été organisé ce soir, car il a pris cette décision de ne pas le faire, compte tenu des autres fois où quasiment personne ne l'a utilisé.
- M. P. Humbert : Comme disait un humoriste aujourd'hui disparu, on s'autorise à penser dans les milieux autorisés que la taxe fixe de déchet pourrait être revue selon certaines inspections. Qu'en est-il ?
- M. P. Chollet, Municipal : Oui, cela se pourrait. Les choses évoluent très rapidement. L'automne passé, lorsque le fameux concept a été mis en place, des règles strictes ont été édictées et les communes devaient s'y tenir. Dans la dernière séance des différents périmètres à laquelle il a assisté à Renens, il s'est enquis de savoir comment cela se passe par rapport aux règles établies en septembre dernier. Le Comité d'organisation a répondu que chaque commune est libre de faire comme elle veut. La taxe individuelle ou autre ne sera pas adressée au mois de mai. Monsieur Prix a fait un rapport en estimant que la 1^{ère} taxe individuelle était trop élevée à Bourg-en-Lavaux par rapport au reste du canton, mais dans le nombre d'adultes, la commune est bien classée. Il faut savoir que certaines communes ont fixé une taxe de CHF 100.- par adulte. Monsieur Prix propose de revoir cela à la baisse. Lorsque le Conseil a adopté le règlement, il a intégré une modification ayant pour objet de prévoir une taxe d'entreprise correspondant à un ménage de 4 adultes. S'il n'y avait pas cette modification du règlement, on aurait pu régler cela en interne à la Municipalité, mais on devra revenir auprès du Conseil pour modifier ce règlement en conséquence.
- M. J.-L. Badoux : On ne sait plus à qui appartiennent les routes aujourd'hui. Il rappelle la fameuse publicité que Grandvaux s'était fait à l'époque avec le virage du Pont de Moudon, à savoir se faire l'ire de la plupart des associations des motards de la Suisse. Il est surpris qu'on continue depuis 2-3 jours à créer des vrais pièges pour ne pas dire des futurs attentats aux motards. Il demande si la commune est informée et consciente des problèmes soulevés de jurisprudence ? Il ne souhaite pas subir un accident et avoir une assurance RC qui se

retourne naïvement contre une autorité. Il souhaite que la commune intervienne auprès de l'Etat pour régler cela.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique que les fissures sont en train d'être rebouchées avec du goudron à l'intérieur et ce n'est pas cela qui va provoquer un accident à un motard. Auparavant, avant la fusion, il se rappelle que toute la surface de la route était dangereuse.

M. M. Duboux : Il est heureux d'apprendre que la vente des vins de la commune avait pris l'ascenseur lors de la mise des vins à Cully. Par contre, pour la souscription des vins aux citoyens, il demande si ces prix préférentiels incluent la TVA et quels sont les prix des bouteilles hors souscription ? Il ne souhaite pas que la commune fasse une concurrence déloyale aux vigneron, étant lui-même le porte-parole de certains.

Mme N. Gross, Municipale : Les prix sont TVA incluse et la commune souhaite faire une fleur à la population pendant la souscription et non une concurrence aux vigneron.

Quant aux prix hors souscription, ils sont de : CHF 12.- pour le Villette, CHF 13.- pour l'Epesses, CHF 15.- pour le Calamin et CHF 20.- pour le Plan-Robert.

M. M. Duboux : Il est surpris de constater que le montant de CHF 80.- pour 6 bouteilles de Calamin représente CHF 13.33 la bouteille, moins la TVA, ce qui signifie que les prix sont meilleur marché que lors de la mise des vins, car cela représente CHF 12.33 la bouteille hors TVA pour du Calamin en souscription et CHF 12.30 lors de la mise. Il demande que les prix soient au moins ceux de la mise et non en dessous.

M. B. Duboux : Il annonce que la CVVL et Montreux-Vevey Tourisme organiseront, le 6 mai à Grandvaux, la 1^{ère} réunion oenotouristique de Lavaux qui rassemblera l'ensemble des vigneron de la région et les hôteliers-restaurateurs. Si des vigneron n'ont pas été mis au courant, prière de prendre contact avec lui. Cette réunion a pour but de lier étroitement ces 3 professions avec d'autres partenaires du tourisme, de manière à bien recevoir les touristes qui viendront à Lavaux.

M. R. Parisod : Les 18 et 19 mai prochains aura lieu le Village de l'Etiquette à Grandvaux et rappelle qu'il est à la recherche de volontaires. Il remercie les personnes intéressées de s'engager.

M. R. Emery : Il demande si la Confédération a été mise au courant concernant les routes en particulier, car en pages 76 et 77 du guide « Vers une identité paysagère et architecturale concertée », il est question de comment les murs doivent être faits. Pour les autoroutes, les murs

sont refaits en béton lisse et c'est scandaleux, car si les vigneronns faisaient la même chose, ils se feraient réprimander séance tenante. Ce n'est pas logique vis-à-vis des citoyens qui sont concernés pour Bourg-en-Lavaux, depuis le Tunnel du Flonzaley jusqu'au restoroute de Jordillon.

M. le Syndic : Jeudi dernier, Mme Métraux a assisté à la CCL (Commission Consultative de Lavaux) et ce point a été entre autre mentionné. On a demandé que le canton intervienne auprès des offices fédéraux, CFF et OFROU. Il évoque pour rappel que les CFF et l'OFROU, c'est *la république dans la république*. Il souhaite également résoudre le problème du bruit.

La parole n'est plus demandée.

Le Président informe qu'un courriel sera envoyé par la secrétaire à tous les membres du Conseil pour leur demander leur préférence quant à la dernière séance de l'année suivie du repas traditionnel : lundi 9 décembre ou vendredi 6 décembre à 17h30 ?

Le Président annonce également que le 24 juin prochain aura lieu le renouvellement du Bureau et le Président demande aux candidat(e)s intéressé(e)s comme Vice-Président(e) ou scrutat(rices)eurs suppléant(es) de s'annoncer auprès du Bureau.

Il rappelle que la prochaine séance du lundi 24 juin aura lieu **à la salle des Mariadoules à Aran, à 20h** et remercie toutes les commissions du travail accompli.

La séance est levée à 21h40.

Un apéritif est offert.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo

Grandvaux, le 6 mai 2013